

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 5 décembre 2016, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Sylvain Lavoie Lévis Duchesne
 Martin Voyer André Fortin

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
 Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 281.12.2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.
 - 4.1.3. Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
 - 4.1.4. Avis de motion – Règlement ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2017 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de décréter les taux fonciers variés pour l'année 2017.
 - 4.1.5. Avis de motion – Règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles - année 2017.
 - 4.1.6. Avis de motion – Règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration – année 2017.
 - 4.1.7. Avis de motion – Règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour le réseau de distribution d'eau potable – année 2017.
 - 4.1.8. Avis de motion – Règlement fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne – année 2017.
 - 4.1.9. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 178-2015 portant sur le Programme de revitalisation applicable à certains secteurs de la municipalité.
 - 4.1.10. Modification politique d'intervention en matière de développement économique.
 - 4.1.11. Autorisation versement d'une subvention suite à une reddition de comptes – Politique d'intervention en matière de développement économique.
 - 4.1.12. Autorisation versement d'une subvention – Politique d'intervention en matière de développement économique.
 - 4.1.13. Dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.
 - 4.1.14. Autorisation d'un signataire – Lettre d'engagement de la Ville à protéger la nidification du hibou des marais dans le cadre des travaux du prolongement du réseau d'eau potable au 16^e chemin.

- 4.1.15. Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec.
 - 4.1.16. Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*.
 - 4.1.17. Renouvellement adhésion Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017.
 - 4.1.18. Octroi d'un contrat à Pro Gestion – Support au processus d'évaluation des emplois et au processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale.
 - 4.1.19. Autorisation de signataires – Vente d'immeubles pour taxes municipales impayées – Contrat définitif.
- 4.2. Gestion du territoire :
- 4.2.1. Adoption du second projet de règlement n° 206-2016 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.2. Suivi de la rencontre avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Sécurité route 169.
 - 4.2.3. Octroi d'un contrat MCT Pneus – Achat de deux (2) pneus sur essieu arrière pour la rétrocaveuse.
 - 4.2.4. Autorisation de signataires – Entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de St-Gédéon – Fourniture d'eau potable.
- 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
- 4.3.1. Acquisition d'un écran et d'un canon pour la salle des comités – Appropriation au surplus accumulé.
 - 4.3.2. Modification du Programme de participation à la thématique « Sur la route des pots rouges » Édition 2017.
 - 4.3.3. Octroi d'un contrat – Pose de clôtures sur la Véloroute des Bleuets dans le cadre du passage des motoneiges.
 - 4.3.4. Versement de bourses dans le cadre du Programme d'aide à l'élite 2015-2016.
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.
5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
- 6.1 Motion de félicitations – Classification 2016 des Fleurons du Québec.
7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 282.12.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016

Considérant que copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire de la séance du 21 novembre 2016 ont été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 283.12.2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 8 novembre au 5 décembre 2016 laquelle totalise la somme de 330 753,99 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le greffier, monsieur Mario Bouchard confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, messieurs Lawrence Potvin, André Fortin, Evans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne et Sylvain Lavoie.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Aux fins de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier, monsieur Mario Bouchard, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 \$.

4.1.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AYANT POUR L'OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET DE DÉCRÉTER LES TAUX FONCIERS VARIÉS POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement ayant pour l'objet d'établir les prévisions budgétaires 2017 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de décréter les taux fonciers variés pour l'année 2017.

4.1.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles – année 2017.

4.1.6 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION – ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition

d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2017.

4.1.7 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement relatif à l'imposition d'une compensation pour le réseau de distribution d'eau potable pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT FIXANT UNE TARIFICATION POUR LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE – ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller Évans Potvin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement fixant une tarification pour les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 178-2015 PORTANT SUR LE PROGRAMME DE REVITALISATION APPLICABLE À CERTAINS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le conseiller André Fortin présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement modifiant le règlement no 178-2015 portant sur le programme de revitalisation applicable à certains secteurs de la municipalité.

4.1.10 284.12.2016 MODIFICATION POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant l'avis verbal demandé à notre conseiller juridique sur la définition du mot « résidence » ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire tel que mentionné à l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant qu'ils ne sont pas en mesure de préciser avec clarté si le législateur voulait y inclure toutes les unités d'évaluation répertoriées sous la rubrique «1» RÉSIDEN-
TIELLE du système de classification de l'utilisation des biens fondés (les codes d'utilisation 1000 à 1990).

Considérant que ces derniers sont d'avis que le législateur est demeuré silencieux sur la définition du mot résidence et recommandent la prudence et d'appliquer au sens large la notion de résidence dans la politique d'intervention en matière de développement économique;

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de modifier la politique d'intervention en matière de développement économique adoptée le 3 février 2013 afin de :

▪ **Enlever le texte suivant du premier paragraphe de l'article 1 :**

« À l'exception des codes d'utilisation 1541 (maisons pour personnes retraitées non autonomes et 1543 (maison pour personnes retraitées autonomes) »

▪ **Ajouter le texte suivant au 2^e paragraphe de l'article 1 :**

« Et du Programme de revitalisation applicable à certains secteurs de la Ville en vertu du règlement n° 178-2015 »

- **Ajouter le texte suivant au point d) de l'article 2 et au point 3.11 de l'article 3 :**

« Ou du Programme de revitalisation (règlement n° 178-2015) »

Adoptée à l'unanimité

**4.1.11 285.12.2016 AUTORISATION VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES – POLITIQUE
D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser, suite au dépôt de reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Cristal du Lac inc.	2 500 \$
---------------------	----------

Adoptée à l'unanimité

**4.1.12 286.12.2016 AUTORISATION VERSEMENT D'UNE SUBVENTION –
POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVE-
LOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière au promoteur suivant, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Les Équipements Edmond-Louis Tremblay et Fils inc.	5 000 \$

La Ville versera au promoteur, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 50% du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, le promoteur doit produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées ».

Adoptée à l'unanimité

**4.1.13 287.12.2016 DÉPÔT DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINA-
TION DES IMMEUBLES 2017-2020 DE LA COMMIS-
SION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

Considérant le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la Commission scolaire du Lac-à-la-Croix et que cette dernière invite la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à soumettre un avis écrit quant à ce plan;

Considérant que le 1^{er} septembre 2016, monsieur Pierre-Luc Godin Ing., en présence de monsieur Donald Bonneau, directeur des services d'urbanisme de la Ville et d'un représentant de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean, a procédé à l'évaluation structurale de l'ancienne école St-Louis-de-Gonzague située au 21, rue Plourde à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Considérant le rapport déposé le 17 octobre 2016 par Mageco Consultants inc.;

Considérant que plusieurs éléments de non-conformité aux dispositions du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (règlement n° 40-2006) ont été soulevés;

Considérant l'avis d'infraction transmis à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean le 2 décembre 2016.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

D'accepter le dépôt de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour les immeubles situés au 26, rue Plourde et 350, rue Saint-Jean;

De demander à la Commission scolaire pour l'immeuble situé au 21, rue Plourde de trouver une vocation autre que « vacant » et de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent afin de rendre la propriété conforme au règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (règlement n° 40-2006), telles qu'énumérées à l'avis d'infraction transmis le 2 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.1.14 288.12.2016 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA VILLE À PROTÉGER LA NIDIFICATION DU HIBOU DES MARAIS LORS DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AU 16^E CHEMIN

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

Que soit autorisée madame Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une lettre d'engagement à réaliser un inventaire à l'intérieur de la zone d'étude dans l'éventualité où les travaux du prolongement du réseau d'eau potable au 16^e chemin étaient prévus dans la période de nidification du hibou des marais, soit entre le 1^{er} mai 2017 et le 15 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.1.15 289.12.2016 SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

Considérant que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

Considérant que le comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du comité de révision;

Considérant que l'union des municipalités du Québec (UMQ) et la fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

Considérant que la FQM a formulé par écrit au comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition

sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec

À ces causes, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Voyer, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.16 290.12.2016 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU LE PROJET DE LOI NO 106, LOI CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

Considérant qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

Considérant que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

Considérant qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

Considérant que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin :

D'adopter un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'accorder le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

De demander au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'appuyer activement et concrètement une vaste campagne du «100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Adoptée à l'unanimité

4.1.17 291.12.2016 RENOUELEMENT ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017, le tout pour la somme de 3 558,74 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.1.18 292.12.2016 OCTROI D'UN CONTRAT À PRO GESTION – SUPPORT AU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES EMPLOIS ET AU PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Considérant les obligations imposées par la *Loi sur l'équité salariale*;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a procédé à l'exercice de l'équité salariale en 2002;

Considérant que la Ville désire compléter le processus du maintien de l'équité salariale à l'aide de la méthode d'évaluation des emplois sans égard au sexe du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684;

Considérant qu'une offre de service a été demandée à la firme Pro-Gestion afin de supporter la direction générale dans ce processus.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accorder le contrat de support au processus d'évaluation des emplois et au processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale à la firme Pro-Gestion au taux horaire de 125 \$/heure pour une somme maximale de 7 500 \$, correspondant à cinq (5) heures par description de fonction à évaluer.

Adoptée à l'unanimité

Considérant l'entente de contribution intervenue entre Développement économique Canada et l'Association des Motoneigistes Boule de Neige inc (projet : 400048258);

Considérant les autres sources de financement;

Considérant l'acceptation des conditions émises par le Canadian National (résolution n° 280.11.2016), entres autres pour la pose de clôtures le long de l'emprise;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de clôtures.

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre :

Soumissionnaire	Montant excluant les taxes applicables
Clôture du Lac inc.	48 750,00 \$
Inter Clôtures Clôturix	49 070,00 \$

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'accorder le contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures sur un tronçon de la Véloroute des Bleuets à l'entreprise les Clôtures du Lac inc. pour la somme de 48 750 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 1^{er} décembre 2016;

De facturer à l'Association des Motoneigistes Boule de Neige inc. la somme de 51 182,63 \$ taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 301.12.2016 VERSEMENT DE BOURSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE 2015-2016

Considérant le rapport du comité d'analyse sur les candidatures reçues au programme d'aide à l'élite, édition 2015-2016.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de remettre trois (3) bourses totalisant la somme de 3 000 \$ aux candidates et candidat suivants dont leurs performances ont été jugées conformes au programme d'aide à l'élite :

- Marie-Laurence Gaudreault, patinage artistique : 750 \$
- Julie-Anne Gaudreault, patinage artistique 750 \$
- Keven Bouchard, hockey sur glace 1 500 \$

Le conseil municipal félicite de façon particulière les récipiendaires 2016 et les encourage à la poursuite du développement de leur talent.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité Office municipal d'Habitation sur le dossier du regroupement administratif
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Comité gestion du territoire
- Représentation souper Club eau Bois
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Comité administration et développement
- 5 à 7 pour le dévoilement de l'obtention des Fleurons de la Ville
- Comité de vérification des comptes
- Réunion maison des Jeunes
- Représentation au tournoi Mario Tremblay

employés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la qualité du travail accompli et les efforts déployés au cours de la dernière année pour embellir durablement le milieu. Leur contribution a mené à l'obtention de 4 fleurons lors du dévoilement des résultats de la classification 2016 des Fleurons du Québec, le 2 décembre dernier.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Publiciser davantage le volet culturel du Programme d'aide à l'élite;
- Déplacement de poteaux électriques au centre-ville;
- Dossier du partage du Fonds de développement des Territoires (FDT) par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier